
Date de Convocation
29/01/2024

Date d’Affichage
30/01/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le six février à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne
SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,
Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT,
Anne DAMIE, Rénaud DUREUX,

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Xavier
GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD,
Aurore PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Anne DAMIE

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 11
Votants 16

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de
la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2024_019 du Conseil Communautaire de
la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février
2024, relative à la signature d’une convention de groupement
de commandes

« **Fourniture et acheminement gaz naturel, avec
services associés à la fourniture** »,

OBJET :

**Signature d’une
convention de
groupement de
commandes
« fourniture et
acheminement de gaz
naturel, avec services
associés à la
fourniture »**

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les
procédures dans l’objectif de rendre plus efficaces les
opérations de mise en concurrence engagées individuellement
par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions
tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE
CAREMBULT serait coordonnateur de ce groupement de
commandes,

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du
coordonnateur.

Oùï l’exposé du Maire,
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0
ABSTENTION sur 16 votants)**

- **De participer au groupement de commandes «
Fourniture et acheminement de gaz naturel, avec
services associés à la fourniture** »

Secrétaire de séance
Anne DAMIE



D’autoriser son Maire à signer la convention de groupement
de commandes, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 6 février 2024,
Le Maire,
Michel DUPONT

